



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Troisième Commission

Point 68 a) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'enfant :
promotion et protection des droits de l'enfant**

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/75/L.18/Rev.1](#)

Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

Dans le vingt-sixième alinéa du préambule, remplacer « les effets négatifs protéiformes et sans précédent de la pandémie de COVID-19 sur la fréquence des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés et sur les efforts déployés pour y mettre fin, notamment l'envergure des conséquences économiques, sociales et humaines et les effets dévastateurs » par « la crise sans précédent causée par la pandémie de COVID-19, dont on prévoit qu'elle aura des effets négatifs protéiformes sur la fréquence des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, en raison notamment des conséquences socioéconomiques dévastatrices ».

